

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	27	27

DATE DE LA CONVOCATION
29/09/2020

DELIBERATION N°
06/05.10.2020

**L'an deux mille vingt
et le cinq octobre**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE « L'ESPACE REUNION » – 83340 LE LUC sous la présidence de Monsieur André GUIOL, Président.

Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. DECANIS M. GUIOL M. GUISIANO M. MONTIER Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON M. VERAN	M. FAUQUIET-LEMAITRE M. TONARELLI	C.C.C.V.	M. BONGIORNO M. DAVID M. LAIN M. PORTAL M. ROUX M. SIMON Mme VIORT	M. BERTORELLO Mme FERRARO M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT** :

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

VU le tableau des effectifs du SIVED NG,

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT l'avis du comité technique en séance du 2 juillet 2020,

CONSIDÉRANT que dû au départ du Directeur Administratif par voie de mutation dans une autre collectivité, il convient de supprimer un poste de catégorie A,

CONSIDÉRANT que pour prendre en compte le glissement vieillesse technicité (GVT), il est envisagé de créer et de supprimer des postes de catégorie C,

CONSIDÉRANT que ces créations et suppressions de postes correspondent au besoin de la collectivité,

Monsieur le Président propose de supprimer un poste de catégorie A et six postes de catégorie C et de créer trois postes de catégorie C pour répondre aux besoins des services.

Le tableau modifié des effectifs est ainsi proposé :

Cadre d'emploi	Filière	Catégorie	Grade	Anciens effectifs	Nouveaux effectifs	Durée Hebdo.
Ingénieur	Technique	A	Ingénieur principal	1	0	TC
Adjoint technique Territorial	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	10	11	TC
Adjoint technique Territorial	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	14	16	TC
Adjoint technique Territorial	Technique	C	Adjoint technique	30	24	TC

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,
PRIS CONNAISSANCE du tableau des effectifs présenté,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

APPROUVE les créations et suppressions de postes telles que mentionnées,
MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,
DEMANDE que les crédits inscrits au budget 2020 et suivants tiennent compte de ces nouveaux postes.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

André GUIOL

